



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 38925

Texte de la question

M Claude-Gerard Marcus dont l'attention a ete attiree sur les difficultes que rencontrent souvent les veuves de gendarmes demande a M le ministre de la defense s'il entend prendre des mesures dans le sens de trois revendications qui concernent : 1o l'alignement de la pension de reversion des veuves de gendarme au meme niveau que celle des veuves de policier, c'est-a-dire 52 p 100 ; 2o la possibilite de reserver, notamment pour les jeunes veuves, des emplois ; 3o la possibilite, en cas de deces du a des accidents de la circulation, de donner le choix a la veuve de gendarme entre la pension et le capital.

Données clés

Auteur : [M. Marcus Claude-Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38925

Rubrique : Retraites: fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1503